



**GROUPEMENT DEPARTEMENTAL
Des Personnels des Services Publics et de Santé
FORCE OUVRIERE
De la MOSELLE**

**FEDERATION GENERALE DES FONCTIONNAIRES
FORCE OUVRIERE**

Communiqué de presse :

**Compensation de l'INDEMNITE DE RESIDENCE
en Moselle Est :
après les Hospitaliers, les fonctionnaires
Territoriaux et de l'Etat vont ENFIN pouvoir en
bénéficier !**

Après les actions multiples de FO pour récupérer l'indemnité de résidence des fonctionnaires de Moselle Est supprimée le 1^{er} juillet 2013, le 5 décembre 2014 un Décret instituait une compensation de celle-ci pour tous les agents qui la percevaient auparavant.

Si depuis les fonctionnaires hospitaliers et certains territoriaux de quelques communes minières ont perçu cette compensation, **d'autres agents en particulier ceux de l'Etat (police, enseignement, impôts,...) mais aussi d'autres agents des communes minières n'ont rien vu venir !**

Pour FO un seul mot d'ordre : le décret est paru et il doit s'appliquer à tous les bénéficiaires !

Après plusieurs interventions une nouvelle fois de FO, ce dossier semble enfin trouver DEFINITIVEMENT une conclusion heureuse. En effet, nous venons d'être destinataire d'un message du Ministère intimant l'ordre au Trésorier payeur de verser la compensation tant attendue à TOUS les agents publics concernés.

Cette indemnité devrait être versée aux agents sur le bulletin de salaire du mois de juin, avec effet rétroactif au 1er juillet 2013, conformément aux termes de la circulaire du Directeur général des Finances publiques du 28 mai 2015.

Tout en restant encore vigilant dans ce dossier plein de rebondissement, FO ne peut que se féliciter de ce juste retour tout en regrettant qu'il ait fallu de nouveau tant d'effort pour faire appliquer le droit sans distinction !

Sarreguemines, le 4 juin 2015